

**Séminaire 2024  
sur la mobilité**  
23 septembre 2024



# Retour d'expérience d'une Commune

Projets sur route cantonale : enjeux,  
contraintes et stratégies

# Projets sur route cantonale du point de vue communal



- Part édilitaire à assumer par les Communes selon LMob : carrefours, trottoirs, passages pour piétons, éclairage, plantations, etc.
  - Dans les agglomérations, projets souvent liés à des mesures d'agglomération avec des délais imposés de réalisation pour le subventionnement
  - Atout des Communes aux projets : proximité et donc meilleure connaissance de la réalité du terrain et des attentes des habitants
- **Synergies à exploiter**

# Projets sur route cantonale du point de vue communal



- 1. Enjeux d'intégration des Communes dans le processus**
- 2. Contraintes du côté communal**
- 3. Stratégie de collaboration**
- 4. Stratégie de financement**
- 5. Stratégie de communication**

# Enjeux d'intégration des Communes dans le processus



- Qualité du projet
- Synergies avec les projets communaux
- Optimisation et maîtrise des coûts, des ressources allouées et des délais
- Validation et soutien commun du projet à chaque étape
- Subventionnement par le biais des PA dans les agglomérations
- Communication auprès de la population

# Contraintes du côté communal



- L'organe de décision est le Conseil communal avec l'appui de ses services et/ou mandataires
  - Les études préliminaires peuvent en principe être financées par le budget de fonctionnement (si suffisant)
  - Dès 50 ou 60'000 francs d'études : budget d'investissement nécessaire
  - Nécessité d'obtention d'un crédit auprès de l'assemblée communale ou conseil général, ce qui implique :
    - Délai max de 5 ans pour utiliser le crédit
    - Plafond fixé / Tout dépassement supérieur à 10% est soumis à l'élaboration d'une demande complémentaire de crédit
    - En cas de non utilisation, un message doit également être présenté pour justification
- **Important d'anticiper et de maîtriser les coûts et les délais lorsque le projet est lancé**

# Stratégie de collaboration



- Clarifier la structure décisionnelle de projet (COPIIL, COtech, etc.), les liens avec les mandataires et les responsabilités de chaque partie
- Echanges d'information réguliers
- Contenu adapté à chaque phase de projet pour prise de décision
- Prise en compte des processus décisionnels de chaque partie, par ex : validation des offres par la Commune avant le Canton, choix des mandataires (processus MP) par la Commune puis le SPC ou le CE, etc.

# Stratégie de financement



- Convention entre Commune et Canton pour études (phases SIA 21 à 33) et financement dans le budget de fonctionnement
- Message spécifique pour crédit d'études (amortissement 10%, sur 10 ans)
- Message ultérieur pour crédit travaux (sur la base du devis SIA 33, amortissement 3%, sur 33 ans)
- Suivi financier sous l'égide du Canton (pilote)

# Stratégie de communication



- Contacts préalables avec les riverains concernés (acquisitions not.) conjointement par la Commune et le Canton
- Présentation du projet à la Commission d'aménagement avant la demande de crédit
- Séance d'information publique avant la mise à l'enquête



# Projets sur route cantonale du point de vue communal



Merci de votre attention !